Nations Unies S/2002/1109



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2002

Original: français

Lettre datée du 3 octobre 2002, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Conformément aux dispositions de la résolution 689 (1991) du Conseil de sécurité, et compte tenu de votre rapport du 18 septembre 2002 (S/2002/1039), les membres du Conseil ont réexaminé la question de savoir s'il fallait maintenir la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït et ses modalités d'opération ou y mettre fin.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les membres du Conseil de sécurité approuvent votre recommandation selon laquelle il conviendrait de maintenir la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït. Conformément à la résolution 689 (1991), ils ont décidé de réexaminer à nouveau la question le 6 avril 2003 au plus tard.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Martin **Belinga-Eboutou**

02-61928 (F) 031002 031002